

Commune de LOUBRESSAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 14 avril 2026

Date de convocation : 03 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le 14 avril à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO.

Étaient présents : AYROLES Romain, BARES Pauline, BECO Antoine, BERTHY Claude, BOUZOU Virginie, CHABEAUX Ludovic, CHRETIEN MARLIAC Sandrine, PIGANIOL Lucie, MAURY Catherine, MAZEYRAT Jean-Philippe, PROENÇA Estelle, SCHLATTER Olivier, TRIVIAUX Maryse

Étaient absents représentés : LESGOURGUES Stéphane (procuration à CHRETIEN MARLIAC Sandrine), TERRAT Thierry (procuration à CHABEAUX Ludovic)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Sandrine CHRETIEN MARLIAC

ORDRE DU JOUR

1-Désignation d'un secrétaire de séance

2-Approbation du procès-verbal du 05 mars 2026

3-Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

4-Vote des taux de taxes 2026 Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe Habitation

5-Subventions aux associations

6-Désignation des délégués dans les différentes instances

Syndicat Mixte Limargue et Ségala

TE46 Lot (Territoire d'Energie)

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)

Lot Ingénierie/SDAIL

CNAS

SYDED

ARS

SIVU Jardin d'Enfants de Prudhomat

Communes forestières

7-Proposition d'une liste de membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

8-Commission d'Appels d'Offres

9-Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué à la SPL Cauvaldor Expansion
- Désignation d'un correspondant Défense

Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

DE-2026-24

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L.2121-15 et L.5211-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la désignation de Sandrine CHRETIEN MARLIAC en tant que secrétaire de séance.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2026 **DE-2026-25**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026, préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2026.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 **DE-2026-26**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Objet : Vote des taux de taxes 2026 : Foncier Bâti, Foncier non bâti, taxe habitation
DE-2026-27

Monsieur le Maire présente l'Etat de notification des taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De ne pas augmenter les taux pour l'année 2026**
- **D'adopter les taux suivants :**

Taxe foncière (bâti) : 39.28 %
Taxe foncière (non bâti) : 198.08 %
Taxe d'habitation : 7.69 %

Objet : Vote des subventions aux associations 2026 **DE-2026-28**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues à ce jour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas attribuer de subvention ni de participation aux frais de fonctionnement à l'école primaire privée de Mayrinhac-Lentour, la Commune de Loubressac disposant de sa propre école
- Décide de ne pas attribuer de subvention à l'APECO Collège d'Orlinde de Bretenoux, ce collège n'étant pas notre collège de rattachement
- Fixe les subventions aux associations pour l'année 2026 de la Commune comme suit, et indique que

les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune 2026.

Associations	Montant en €
Coopérative scolaire Ecole de Loubressac	1200
TOTAL	1200 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Désignation de délégués au Syndicat Mixte Limargue et Ségala **DE-2026-29**

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de désigner les nouveaux délégués aux divers syndicats et commissions dans lesquels la commune doit être représentée.

Nous devons donc désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de désigner : Titulaire : Antoine BECO
Suppléant : Stéphane LESGOURGUES

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Energie du Lot – Territoire d'Energie Lot (TE46) **DE-2026-30**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
VU, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,
CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
CONSIDERANT que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :

- Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Loubressac au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner les délégués du Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46) :

- M. Antoine BECO ; titulaire
- M. Stéphane LESGOURGUES ; suppléant

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Désignation des délégués au sein des commissions de bassin versant du SMDMCA
DE-2026-31

Le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA) met en œuvre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis sa création en 2020. La

GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération, transférée au SMDMCA.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassin versant composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commission. Il est possible de nommer les mêmes délégués pour chacune des commissions.

Considérant que le territoire de la commune est couvert par la commission BAVE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SMDMCA, comme suit :

Commission de bassin versant de BAVE

- Monsieur Ludovic CHABEAUX, comme délégué titulaire ;
- Monsieur Stéphane LESGOURGUES comme délégué suppléant ;

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE

DE-2026-32

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1er avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 20 mars 2026

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale : Claude BERTHY
- Et comme suppléant : Ludovic CHABEAUX
- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Désignation des délégués au CNAS

DE-2026-33

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de désigner les nouveaux délégués aux divers syndicats et commissions dans lesquels la commune doit être représentée.

La commune doit désigner un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme délégué des élus : Maryse TRIVIAUX

Et comme délégué des agents: Alexandra RICHER

Pour :15

Contre : 0

Abstention : 0

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri
- mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Madame Sandrine CHRETIEN MARLIAC se déclare candidate. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

- Madame Sandrine CHRETIEN MARLIAC, comme référent « environnement » de la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le référent moustique tigre communal a plusieurs missions :

- être un relais local des informations de prévention fournies par l'ARS (exemple de document en pièce jointe) ;
- accompagner et orienter les administrés dans leurs actions de prévention ;
- déployer, au sein de la collectivité, un programme d'actions (diagnostic communal, suivi de gîtes, suivi d'établissements sensibles...);
- être le contact privilégié (aux côtés du maire, de ses adjoints et des personnes listées dans le Plan Communal de Sauvegarde) des autorités sanitaires lors des opérations de lutte antivectorielle.

Ce référent peut être un élu, un agent communal, ou toute personne particulièrement investie sur le sujet, plusieurs référents peuvent également être désignés, les communautés de communes peuvent aussi nommer un référent.

- de désigner comme référent Moustique tigre : Olivier SCHLATTER

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Séance levée à 21h30.

Monsieur le Maire rappelle que le Jardin d'Enfants de Prudhomat, située à proximité de l'école, accueille les enfants dès l'âge de 18 mois, quel que soit leur commune de résidence.

Sous la direction de Virginie Lapax, Educatrice de Jeunes Enfants, une équipe de 6 personnes encadre les enfants.

Créée en 1999, la structure est gérée par un SIVU composé d'élus de trois communes (Prudhomat, Saint Michel Loubéjou et Loubressac).

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est donc nécessaire de désigner les nouveaux élus qui siègeront au SIVU.

Il est nécessaire de désigner 3 titulaires et 3 suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

Titulaires : Ludovic Chabeaux, Lucie Piganiol, Pauline Barès

Suppléants : Estelle PROENÇA, Olivier SCHLATTER, Cathy MAURY

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de désigner les nouveaux délégués aux divers syndicats et commissions dans lesquels la commune doit être représentée.

Nous devons donc désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du réseau des Communes Forestières dont la commune est membre. Cette association exerce un rôle à la fois

politique et technique, en appui aux élus sur toutes questions d'aménagement du territoire en lien avec les forêts et la filière bois, dans l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Jean-Philippe MAZEYRAT comme titulaire
- Maryse TRIVIAUX comme suppléante

Pour siéger au sein de l'association des Communes Forestières

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Désignation du représentant de la Commune de Loubressac à la SPL CAUVALDOR
Expansion**

DE-2026-38

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT

Vu les statuts de la SPL Cauvaldor Expansion

DECIDE :

- 1- De désigner Antoine BECO pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Cauvaldor Expansion
- 2- De donner pouvoir au représentant de la commune pour voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion
- 3- De porter la candidature d'Antoine BECO pour siéger au Conseil d'Administration au titre des 5 sièges réservés à l'Assemblée Spéciale

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Proposition des membres pour la composition de la Commission Communale des Impôts
Directs**

DE-2026-39

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental des Finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal, en nombre double.

24 personnes sont donc proposées :

Stéphane LESGOURGUES, Maryse TRIVIAUX, Thierry TERRAT, Claude BERTHY, Ludovic CHABEAUX, Jean-Philippe MAZEYRAT, Pauline BARÈS, Christian PEDAMOND, Francis AYROLES, Claude MOREAU, Marie-Thérèse ALBOUC, Thierry DUFAU, Josette MONZAT, Gilles BACH, Isabelle CLEDEL, Jean-Guy CAZAL, Marie-Claude DELPECH, Hélène BERGOUIGNOUX, Dominique GOEROT, Evelyne TERRAT, Nicole POUJADE, Michel PEDAMOND, Didier MAURY, Gérard GRAS.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Antoine BECO, Maryse TRIVIAUX, Ludovic CHABEAUX, Estelle PROENÇA

Sont candidats au poste de suppléant :

- Sandrine CHRETIEN MARLIAC, Jean-Philippe MAZEYRAT, Romain AYROLES

Après délibération sont donc désignés en tant que :

- **délégués titulaires :**

- Antoine BECO, Maryse TRIVIAUX, Ludovic CHABEAUX, Estelle PROENÇA

- **délégués suppléants :**

- Sandrine CHRETIEN MARLIAC, Jean-Philippe MAZEYRAT, Romain AYROLES

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Désignation d'un correspondant défense**DE-2026-41**

La commune doit désigner un correspondant défense, dont le rôle sera :

- d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France
- sensibiliser les jeunes générations à la Défense
- assurer un rôle pédagogique sur la reconnaissance et la solidarité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme Estelle PROENÇA comme correspondant défense de la commune de Loubressac.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un parcours santé dans le cadre du PAPSE est en préparation. 1 boucle de 11 kms a été retenue, des étalonnages vont être effectués afin de déterminer les différents temps de parcours en VTT, marche, marche nordique et course/trail.
- Fleurissement : la commune sera réexpertisée dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris» au mois de juillet. Un dossier doit être présenté par la commission « cadre de vie/ environnement (référente Sandrine Chrétien Marliac)
- Vernissage de l'exposition au Presbytère le samedi 18/04 à 18h
- Plantation du Mai des élus le dimanche 19/04 à 11h. Un arbre de judée sera planté.

Procès verbal approuvé le : 19/05/2026

Le Maire, Antoine BECO



Le Secrétaire de séance, Sandrine CHRETIEN MARLIAC